

# DÉLIBÉRATION (1)

DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU COMITÉ DEM n° 16.075  
 DU CONSEIL

SÉANCE DU 17 / 6 / 2016  
concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Didier Quentin  
 (1) Le Comité Syndical  
 (1) Le Conseil

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le 17/6/2016 ce jour  
Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de \_\_\_\_\_ F  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REÇU  
22 JUIN 2016

## POUR MÉMOIRE

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1 ..... SIP ROCHEFORT

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 24.884,67
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 12.084,02
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	- 36.968,69
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	9.107,70
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	2.244,16
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-

## DÉCISION D'AFFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement

G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

36.968,69 €

(1) Un déficit de fonctionnement de \_\_\_\_\_  
Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Royan, le 17/6/2016

Délibéré par (1) :  Le Conseil Municipal,  
 Le Comité Syndical,  
 Le Conseil



A Royan

Le Maire  
Le Président  
Pr/le Député-Maire  
et par délégation,  
Le Premier Adjoint

Patrick MARENGO  
le 17/6/2016

Nombre de membres en exercice ..... 33  
Nombre de membres présents ..... 28  
Nombre de suffrages exprimés ..... 29

Votes : Contre 0 Pour 29  
Abstentions 4

Date de convocation : 10 juin 2016

Certifié exécutoire par :

Le Maire  Le Président

compte tenu de la réception

en \_\_\_\_\_ Préfecture, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

et de la publication, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Le Maire, \_\_\_\_\_ Le Président, \_\_\_\_\_

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_ F, subvention : \_\_\_\_\_ F ou autofinancement : \_\_\_\_\_ F.

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.